



PREFECTURE D'ILLE ET VILAINE



**Direction départementale de l'agriculture
et de la forêt d'Ille et Vilaine
Service Eau et Environnement**
15, avenue de Cucillé
35047 Rennes cedex 9
Tél : 02.99.28.21.42

**NOTE A L'ATTENTION DES NOUVEAUX DEMANDEURS PLAN DE CHASSE GRAND GIBIER
« CHEVREUILS ET CERFS »**

Afin de pouvoir traiter votre première demande de plan de chasse grand gibier « Chevreuils – Cerfs » (imprimé à télécharger sur le site Internet), nous vous rappelons qu'il est impératif de nous fournir les éléments suivants :

- remplir **intégralement** le formulaire et en particulier bien préciser, si c'est le cas, le nom de l'ACCA ou de la Société de Chasse pour le compte de laquelle la demande est formulée, ainsi que le nom du président en exercice ;
- présenter les éléments d'appréciation de la densité des animaux (description des indices de présence, comptages, fiche normalisée de dégâts forestiers....) dès la demande initiale ;
- **joindre à la demande les documents suivants :**
 - **attestation de propriété ou extrait de matrice cadastrale,**
 - **copie du bail ou de tout élément prouvant la qualité de détenteur d'un droit de chasse ou de déléataire d'une personne ayant qualité pour présenter un plan de chasse,**
 - **la délimitation précise de territoire revendiqué sur carte IGN au 1/25000** (ou au 1/10 000ème).

J'attire votre attention sur le fait que la production de faux documents ou renseignements inexacts est réprimée par l'application de l'article 441-6 du code pénal.

Le soin que vous apporterez à l'établissement de votre déclaration contribuera à la rapidité du traitement de votre dossier et à la prise en compte des éléments mentionnés sur celui-ci.

L'imprimé est à envoyer avant le 10 mars 2010 à la Fédération Départementale des Chasseurs d'Ille-et-Vilaine « Beauregard » 35630 SAINT-SYMPHORIEN